

HONORAIRES GENERAUX

HONORAIRES DE GERANCE

LOGEMENTS VIDES

7,5 % H.T .* soit 9,00% T.T.C. sur les encaissements (*selon conditions)

LOGEMENTS MEUBLES

9% H.T. * soit 10,80 % T.T.C. sur les encaissements (*selon conditions)

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (charges et taxes impayés et détériorations immobilières)

2,50 % H .T soit 3,00 % T.T.C sur les encaissements

HONORAIRES DE LOCATION / ETAT DES LIEUX

A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

→ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8 € T.T.C./ m2**

→ Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € T.T.C./ m2**

A LA CHARGE DU BAILLEUR :

→ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8 € T.T.C./ m2**

→ Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € T.T.C./ m2**

Sans dépasser un plafond de 1 210 € T.T.C.

→ Honoraires d'entremise et de négociation :

Studios / T1

100 € T.T.C.

T1 Bis / T2

120 € T.T.C.

T3 / T4 / T5 et + / Maisons

140 € T.T.C.

Supplément Villa Médicis

300 € T.T.C.

Supplément meublé

300 € T.T.C.

HONORAIRES DE LOCATION STATIONNEMENTS

90 € T.T.C.

FORFAIT RÉDACTION AVENANT AU BAIL

Partagé par moitié entre le locataire et le propriétaire

360 € T.T.C.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Honoraires pour administratif et suivi des diagnostics DPE, PLOMB, DAPP...

40 € T.T.C.

Frais de dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat...)

180 € T.T.C.

Le taux actuel de la TVA est de **20%**, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.